

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Madame Brigitte Stern et Monsieur l'Ambassadeur Chesnel de m'avoir invitée à cette rencontre. Ma présence ici comme ONG confirme le besoin que plusieurs ont exprimé ce matin, à savoir la nécessité d'associer les ONG à la réflexion dans notre lutte contre les mines.

Je tiens à dire également que je ne représente pas les autorités suisses dont je regrette l'absence aujourd'hui. Je vais cependant vous donner quelques informations, vues par une ONG, sur la Suisse et dans une seconde partie je vous parlerai plus spécifiquement de l'Appel de Genève.

La Suisse n'a pas créé de commission ou comité de lutte contre les mines, malgré l'insistance depuis 4 ans du monde des ONG suisses. Cette situation est en effet problématique pour elles, car elles ne savent pas qui est le point de référence auquel s'adresser. Le ministère de la Défense ? Celui des Affaires Etrangères ? ou le service de l'humanitaire et de l'aide au développement ? Une telle commission permettrait au moins pour les ONG, la communauté internationale et même pour les services administratifs publics d'avoir une référence claire : qui s'occupe de quoi ?

A la décharge de la Suisse, on peut dire qu'une telle commission ne se justifie guère, dès lors que notre pays n'est pas touché par les mines et qu'il est plutôt bon élève. Il a adopté une loi avant même la Convention d'Ottawa, il a détruit ses stocks, il n'a gardé aucune mine pour la formation de démineurs, et il rend toujours son rapport article 7 dans les délais. Mais les ONG estiment que le débat est loin d'être fini. De très nombreux défis s'ouvrent encore à nous : poursuite de la sensibilisation de l'opinion publique, réflexion sur les risques d'utilisation de systèmes de précision dans la fabrication de mines dans d'autres pays – composants – mines antivéhicules, mines claymore, bombes à fragmentation, et acteurs non-étatiques ou groupes rebelles armés.

Cela m'amène à la seconde partie de mon intervention : l'Appel de Genève. Chacun ce matin a relevé l'importance de parvenir à une universalisation de la Convention. Or nous ne parviendrons jamais à une réelle et totale universalisation, à un monde sans mines, si nous ne nous adressons pas également aux acteurs non-étatiques. En effet il faut savoir que ces groupes ont souvent recours aux mines, appelées aussi armes du pauvre. A l'heure actuelle il y a plus de groupes armés qui utilisent des mines que d'armées régulières. Il est donc essentiel de les engager eux-aussi à cesser d'utiliser des mines, d'une part parce que dans les territoires sous leur contrôle vivent des populations civiles qui souffrent gravement de la présence des mines et que d'autre part, certains Etats se refusent à signer la Convention d'Ottawa aussi longtemps que les rebelles avec lesquels ils sont en guerre, utiliseront des mines.

Dans ce but nous avons développé l'Appel de Genève ainsi qu'un acte d'engagement (Deed of Commitment). Nous négocions avec ces groupes et leur proposons de signer un document par lequel ils affirment renoncer aux mines. Par cette signature – le texte n'est pas négociable – ils s'engagent à ne plus utiliser de mines, à détruire leurs stocks s'ils en ont, à faciliter les opérations de déminage et d'aide aux victimes dans les territoires qu'ils contrôlent et à accepter des missions de vérification de leur engagement. Les autorités de la République et canton de Genève sont gardiennes de ces documents.

A ce jour 25 groupes en Asie et en Afrique ont signé l'Appel de Genève, et nous sommes en négociations avec une dizaine d'autres (Colombie, Sri-Lanka, etc). Si au lancement de notre projet les Etats se sont montrés réservés, sceptiques voire même opposés, très vite la justesse de cette initiative a cependant pu être démontrée. La Suisse et l'Italie ont alors choisi de faire confiance à l'Appel de Genève en lui apportant son appui financier,

rejoint ensuite par d'autres et particulièrement par la Commission européenne qui finance plusieurs projets.

Pour conclure, je souhaiterais mentionner ici quels sont les principes qui guident notre action. Tout d'abord, l'Appel de Genève travaille en étroite collaboration avec des ONGs locales et le plus souvent avec des campagnes nationales de l'ICBL afin de pouvoir prendre en compte les réalités locales dans notre approche. Le second principe consiste à travailler le plus souvent possible en totale transparence avec les Etats concernés, voire même en collaboration. Certains pays facilitent nos activités et nous autorisent à avoir des contacts avec les rebelles. Je voudrais citer ici la Colombie, dont les autorités nous aident beaucoup dans notre projet avec les guérillas colombiennes.

Voilà Mesdames et Messieurs à grands traits quelles sont nos activités. Encore une fois nous appelons tous de nos vœux un monde sans mines et nous n'y parviendrons qu'en associant à cette lutte tous les acteurs, Etats et acteurs non-étatiques. Je vous remercie de votre attention.

Elisabeth Reusse-Decrey, Présidente de l'Appel de Genève